

Commission régionale de la forêt et du bois de la Réunion

Séance d'installation du 10 décembre 2018

Saint-Denis, Préfecture, salle Mahé de la Bourdonnais



1) La forêt et la filière-bois réunionnaises : réalités et enjeux

a. étendue des forêts

- Sur une île d'environ 251.000 ha, l'espace forestier couvre 122.000 ha (49%).
- L'espace forestier public représente environ 102.000 ha (principalement sous statut départemento-domanial géré par l'ONF), les forêts privées environ 20.000 ha.
- Le domaine forestier départemento-domanial inclut cependant des zones minérales (volcan, sommets), habitées (Mafate), pâturées ou buissonneuses qui ramènent l'étendue publique réellement en forêts à environ 65.000 ha.
- Le cœur du Parc national de la Réunion s'étend dans l'espace forestier, 94.000 ha en propriétés publiques, 11.000 ha en forêts privées.
- Actuellement, les parcelles forestières affectées à un objectif de production de bois occupent 4.000 ha (quasi-exclusivement en forêt publique). Le potentiel maximal d'extension reste limité à quelques milliers d'hectares (essentiellement en forêt privée).

b. spécificités

- La forêt publique est prédominante à la Réunion (76% des forêts) à l'inverse de la métropole où la forêt privée est majoritaire (75%).
- La forêt réunionnaise est résiduelle : elle a régressé depuis l'installation humaine au XVIIe siècle d'environ 215.000 ha à 85.000 ha (diminution de 60%) alors que depuis le XIXe siècle la surface forestière a doublé en métropole.
- Pour une île tropicale densément peuplée, ce qu'il reste de forêt primaire (55.000 ha) est néanmoins exceptionnel. Depuis une cinquantaine d'années, la surface des forêts est stable.
- Les forêts réunionnaises constituent des habitats uniques au monde avec un taux d'endémisme élevé mais les différents habitats ont évolué très différemment : certains sont encore bien représentés, d'autres ont pratiquement disparu ou ont été profondément transformés.
- La production forestière est actuellement concentrée sur deux espèces : le cryptoméria (originaire du Japon) et le tamarin des Hauts (endémique).

c. rôles et usages

- Avec un relief escarpé et une météo parfois violente, la forêt joue encore plus qu'ailleurs un rôle moteur du climat, du cycle de l'eau et de la protection des sols.
- Avec une naturalité unique, la Réunion porte aux yeux du monde, la responsabilité de sa préservation. C'est aussi un facteur de bien-être et d'attractivité touristique.
- Pratiques et usages sont très variés : accueil du public, activités sportives, récolte de bois, productions agro-forestières, etc.
-

d. menaces

- L'expansion des espèces exotiques envahissantes est la principale cause de perte de biodiversité.
- Les incendies de forêts peuvent ravager d'immenses surfaces en zone et période sensibles.
- Une perte de qualité des habitats naturels dégraderait la bienfaisance et l'attractivité.
- Les discontinuités de filière sont dommageables à l'économie.

e. besoins sociétaux

- Enjeu social : bien-être, emploi, formation.
- Enjeu écologique : préservation d'un bien unique, régulation climatique.
- Enjeu énergétique : substitution du charbon, développement du bois-énergie.
- Enjeu économique : approvisionnement régulé des filières, création de valeur ajoutée.

f. défis à relever

- améliorer la connaissance des processus naturels et des techniques de gestion.
- articuler les outils stratégiques existants (aménagement du territoire, tourisme, biodiversité, etc.) avec une démarche forestière globale et cohérente.
- optimiser la transformation du bois de la forêt au produit final en déclenchant les valeurs de rentabilité.
- faire en sorte que les actions de valorisation économique en forêt aient aussi un effet bénéfique sur l'état général de la nature.
- proposer un ensemble de mesures d'orientation et de soutien pour le prochain programme opérationnel européen.
- communiquer avec les Réunionnais pour que la majorité s'approprie le PRFB.

2) Le programme régional de la forêt et du bois : méthode et perspectives

a. missions de la CRFB (celles au titre de l'élaboration du PRFB)

- définir une stratégie à dix ans pour la forêt et le bois [PRFB 2019-2029].
- adapter les orientations nationales.
- assurer la cohérence entre le PRFB et les autres politiques publiques.
- organiser le dialogue entre les acteurs.
- établir un plan d'actions et de suivi.

b. entretiens

(à ce jour, 17 acteurs rencontrés sur 28)

- rencontres du bureau d'études avec les acteurs membres de la CRFB.
- recueil des positionnements, des attentes et des propositions.

c. premières convergences

- partager une stratégie actualisée interprofessionnelle et inter-usagers.
- avoir une approche pragmatique de terrain, différenciée par habitats.
- définir des priorités d'actions visant l'efficacité et l'efficience.
- soutenir durablement une dynamique de filière.
- développer et orienter les débouchés en bois-énergie.

d. séminaire

(pendant une journée début février au lycée agricole de Saint-Paul)

- quatre ateliers de débats et de propositions :
 1. Assurer la gestion durable de la forêt et développer sa multifonctionnalité.
 2. Consolider la pérennité d'une ressource en bois et soutenir la compétitivité de la filière forêt-bois.
 3. Développer et pérenniser la ressource énergie bois.
 4. Communiquer.
- co-animation par les principaux acteurs.
- restitution et synthèse des comptes rendus d'ateliers.

e. consultations

- comité de pilotage DAAF / Région / Département / ONF.
- échanges itératifs avec les membres de la CRPF.
- évaluation environnementale menée en parallèle.
- saisine de l'Autorité environnementale nationale. (voir calendrier)
- consultation du public. (voir calendrier)

f. calendrier

- ✓ juillet 2018 : notification de l'AMO
- ✓ août 2018 : COPIL n°1 (initialisation de la démarche générale)
- ✓ septembre 2018 à février 2019 : entretiens
- ✓ décembre 2018 : CRFB n°1 (installation)
- ✓ février 2019 : séminaire
- ✓ février et mars 2019 : rédaction du PRFB et de l'évaluation environnementale
- ✓ décembre 2018 et février 2019 : réalisation d'une vidéo d'accompagnement
- ✓ mars 2019 : COPIL n°2 (validation du projet de PRFB et d'EES)
- ✓ mars-avril 2019 : saisine de l'Autorité environnementale nationale
- ✓ avril 2019 : COPIL n°3 (analyse de l'avis de l'AEN)
- ✓ avril 2019 : CRFB n°2 (présentation du projet de PRFB assorti de l'avis de l'AEN)
- ✓ avril 2019 : amendement du PRFB et de l'EES
- ✓ mai 2019 : consultation du public
- ✓ juin 2019 : publication du PRFB